

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Centre-Val de Loire

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Département d'Indre-et-Loire

SERVICE GESTIONNAIRE : CD Indre et Loire - Direction de l'Insertion, de l'Habitat et du Logement - Service FSE

CODE ET INTITULE : CVLOOI1699 Centre-Val de Loire_CD37_Accueil et orientation des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

1.h Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Seuls les candidats retenus dans le cadre de l'appel à projets publié pour la mise en œuvre du PDI du Conseil départemental seront éligibles.

Par ailleurs, le dispositif ne sera confié qu'à une structure permettant une intervention sur la totalité du territoire départemental.

L'appel à projets s'adresse à des associations loi 1901 et leurs groupements, des collectivités territoriales ou leurs établissements/groupements, des acteurs publics possédant une compétence et une expertise dans le champ de l'accompagnement et le suivi des personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

Les porteurs de projets doivent avoir une résidence administrative ou une antenne sur le territoire du département de l'Indre-et-Loire ou y développer une activité régulière.

Ne sont pas éligibles à cet appel à projets : les projets présentés en consortium, les missions locales, les structures de l'Insertion par l'activité économique, les organismes de formation, tout organisme dont le projet bénéficie déjà de cofinancement par un fonds social européen Plus géré par l'Etat ou le Conseil régional.



MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 45 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 01/07/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 31/08/2025

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Contexte européen et national

Le Fonds Social Européen + (FSE+) est l'un des fonds structurels de l'Union européenne dont la mission consiste à réduire les écarts de développement et à renforcer la cohésion économique et sociale entre pays et régions de l'Union européenne. Ce fond est le principal levier financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale. Il a pour objectif d'accompagner les citoyens européens dans l'accès à l'emploi et favoriser leur intégration qu'ils soient travailleurs ou demandeurs d'emploi, jeunes ou âgés.

L'Union Européenne (UE) souhaite, pour la période 2021-2027, aller vers une Europe plus sociale et inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux. Pour cela, elle décline, au travers de l'article 4 du règlement (UE) 2021/1057 instituant le FSE+, 13 objectifs spécifiques visant entre autre l'inclusion sociale et l'appui à l'éradication de la pauvreté. Aussi, véritable levier stratégique et financier le Fonds Social Européen Plus (FSE+) est doté d'une enveloppe de 6,6 milliards d'euros au niveau national dont 2,6 milliards gérés par les Régions et 4 milliards par l'Etat via le Ministère du Travail de l'emploi et de l'insertion.

En France, la stratégie de mise en œuvre du FSE+ sur la période 2021/2027 se traduit principalement à travers le Programme National (PON) FSE+ « Emploi, inclusion, jeunesse et compétences » qui se décline en sept priorités d'intervention. Directement en lien avec le socle européen des droits sociaux, le règlement (UE) n° 2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le FSE+ sur la période 2021-2027, met un accent particulier sur le chômage des jeunes, l'inclusion sociale, la privation matérielle et l'intégration des migrants. Il ouvre de nouvelles possibilités de financement en direction des publics les plus exposés.

La gestion du FSE+ est partagée entre les Conseils régionaux, autorités de gestion des programmes opérationnels régionaux, et l'État dont le Programme national "Emploi Inclusion Jeunesse Compétences" est mis en œuvre par le Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles via un volet central et des volets déconcentrés. Ces derniers sont confiés aux Préfets de région qui eux-mêmes délèguent aux Organismes Intermédiaires compétents l'essentiel du volet Inclusion. Les Départements sont des acteurs essentiels de l'aide et de l'action sociale en France puisqu'ils interviennent auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, pour la protection de l'enfance mais aussi pour l'insertion professionnelle et sociale. En tant que chef de file des solidarités et en particulier en matière d'insertion sociale et professionnelle, les domaines de compétences dévolus par la loi aux Départements correspondent à la priorité 1 du nouveau programme national FSE + pour la période 2021-2027.

En tant qu'organisme intermédiaire le Conseil départemental intervient sur plusieurs objectifs spécifiques (OS) du programme national FSE+.

Pour la priorité 1, les deux objectifs concernés sont :



- Objectif spécifique H : "favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier des groupes défavorisés" ;
- Objectif spécifique L : "promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants".

Contexte territorial

Si l'Indre-et-Loire peut se prévaloir d'un taux de chômage et d'un taux de pauvreté relativement faibles (respectivement 6,4% et 13%, contre 7,1% et 14,9% à l'échelle nationale en 2022) , il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre d'habitants subit des difficultés sociales aggravées par des crises successives, et demeure éloigné de l'emploi. Cette situation d'autant plus préoccupante que bon nombre d'emplois restent non pourvus, ce qui nuit à l'attractivité et au développement du territoire.

Dans un contexte où le marché du travail offre des opportunités importantes, l'insertion, notamment par l'accès à l'emploi des populations les plus précaires, est un enjeu fort pour le Département, chef de file de l'action sociale.

L'élaboration d'un nouveau Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE) pour les années 2023 à 2026 traduit cette attention portée par le Département à ses habitants en situation de précarité et éloignés de l'emploi. Le Département soutient ainsi des actions d'accompagnement renforcé et intégré des BRSA visant à définir et mettre en œuvre des parcours vers l'emploi, afin d'accroître les perspectives d'emploi des personnes accompagnées et contribuer ainsi à améliorer leur situation économique.

Afin de contribuer à ce renforcement et à cette densification de l'accompagnement et des parcours, le Département souhaite mobiliser les aides du Fonds social européen plus (FSE+) dont l'État lui a délégué la gestion en abondement de ses propres fonds.

L'appel à projets décrit ci-après, s'inscrit dans la volonté du Département d'Indre-et-Loire de mobiliser davantage de moyens pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants.

THÈME : Accueil et orientation des bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants

